

# Conditions Générales de Location des Vélos

La durée de location est fixée par le contrat. Toute journée commencée est due en entier.

Le montant de la caution ne peut en aucun cas couvrir une prolongation de contrat

## Le locataire s'engage :

- à utiliser le véhicule avec soin ,
- à pourvoir à son entretien,
- à régler tout dommage causé au véhicule,
- à régler amendes et dépenses pour toute infraction à la circulation.

## Il est interdit de

- Modifier le véhicule loué,
- D'effectuer des réparations importantes sans l'accord préalable du loueur,
- De sous-louer le véhicule,
- De transporter un enfant de + de 18 kg sur le siège bébé,
- De transporter un passager (suivant la réglementation applicable au véhicule),
- De rouler dans le sable,
- De prolonger la location sans l'accord préalable du loueur, sous peine d'application de pénalités,
- De transporter un vélo avec un véhicule sans accord préalable du loueur. Seuls les porte-vélos avec un rail recevant les roues et séparateurs de vélo sont acceptés. Dans tous les cas, le loueur validera le système avant le départ et n'autorisera le transport que s'il n'y a pas de risque de dégradation des vélos. En cas de transport non autorisé, une pénalité de 50 €/vélo sera appliquée à laquelle s'ajoutera le coût des réparations liées aux éventuelles dégradations dues au transport,
- De transporter un animal dans la remorque « enfant ». Le cas échéant le prix d'une remorque neuve sera facturé au client. En effet, pour des raisons d'hygiène, les remorques sont exclusivement dédiées au transport des enfants.

## Assurances et responsabilités

Pour tout matériel loué, le locataire est toujours responsable des dommages corporels ou matériels qu'il cause lors de l'utilisation du matériel loué en vertu des articles 1383 et 1384 du code civil.

## En cas de vol, le locataire devra régler la valeur du matériel loué ainsi que la perte d'exploitation :

Vélo Randonnée VTC	550 €	Tandem Coffee	1 100 €	GPS Garmin	250 €
Vélo Électrique VTC	2 300 €	Vélo enfant 16'' à 24''	300 €	Siège bébé	50 €
Remorque	300 €	Suiveur Crazy Trike	500 €	Casque	35 €
Paire Sacoche 2x20L	100 €	Sacoche AV	80 €	Panier AV sur cintre	40 €
Panier AR	20 €	Antivol Indice Sécu 3	10 €	Antivol Indice Sécu 4	15 €
Antivol Indice Sécu 7	25 €	Antivol Indice Sécu 14	50 €	Antivol Câble Sécu 15	16 €

Tout accident devra être déclaré dans les plus brefs délais, au plus tard dans les 24 heures. Il en sera de même pour toutes dégradations. Le vélo sera réparé au frais du client, pièces détachées et main d'œuvre au tarif en vigueur.

## Toute location payée n'est pas remboursable

## Crevaision

La totalité du parc est équipé de **pneus anti-crevaision**. Malgré la très faible probabilité, une crevaision est toujours possible. En aucun cas, le loueur n'en sera tenu pour responsable et le coût de la réparation est à la charge du client. S'il le souhaite, le loueur met à sa disposition un kit de réparation décrit ci-dessous. Chacun des constituants est un consommable qui sera facturé s'il a été utilisé ou s'il n'est pas restitué au retour.

Bombe anti crevaision	8 €	Trousse	12 €	Chambre à air	5 €
Rustines & dissolution	4 €	Pompe	6 €	Démonte pneu x3	2 €